



DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CCAS

NUMERO : 2026- *u*

Le Président du Centre Communal de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 16-2020 du Conseil d'administration du 31 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président du CCAS ou, en son absence, à la Vice-Présidente,

Considérant la volonté de la municipalité d'organiser une sortie mensuelle en faveur des seniors de la ville de Sarcelles,

Décide :

Article 1 : de contracter avec la société « VOYAGES GRISEL GROUPES GISORS » - 19, rue Cappeville, 27140 GISORS, pour une sortie au théâtre des Variétés à Paris pour la représentation de la pièce « Toute la famille que j'aime », le samedi 7 mars 2026.

Article 2 : dit que la dépense plafonnée à 2 565,00 TTC est inscrite au chapitre 011 du budget 2026.

Fait à Sarcelles, le 19 FEV. 2026

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
La Vice-Présidente

[Signature]
Charlotte RABIH

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 19 FEV. 2026
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy -pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles